

DELIBERATION N° D.2018-10-07 du Conseil communautaire du 9 octobre 2018



Désignation et remplacement de représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein d'organismes internes et externes :

- commission permanente « Habitat et politique de la ville » :
 - remplacement de M. Jean-Louis Réalé ;
- commission permanente « Environnement » : remplacement de M. Bernard Feys ;
- commission permanente « Administration générale, finances et personnel »
et commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) :
 - remplacement de M. Frédéric Guitet ;
- Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB) :
 - remplacement de M. Jean-Louis Réalé ;
- commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay :
 - désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.

Date d'affichage: 10 octobre 2018

Date de la convocation : 2 octobre 2018

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Secrétaire de séance : M. Bellamy

Rapporteur : M. de Mazières

Président : M. François DE MAZIÈRES

Sont présents :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN (sauf délibérations n°2018-10-01 à 04 – pouvoir à M. DE MAZIERES), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN et

Mme Stéphanie BANCAL, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT (sauf délibérations n°2018-10-09 et 11 – pouvoir à Mme LE MENE), Mme Dorothee BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER (sauf délibérations n°2018-10-09 et 11), M. Philippe DEVALLOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR (sauf délibération n°2018-10-01), M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibérations n°2018-10-11), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, Mme Carmise ZENON, M. Benoît DE SAINT-SERNIN, Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

M. Claude JAMATI a donné pouvoir à M. Bernard DEBAIN,
M. Philippe BENASSAYA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
M. Philippe BAUD a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER,
M. Jean-Marie CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,
Mme Géraldine LARDENNOIS a donné pouvoir à M. Marc TOURELLE,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Emmanuelle DE CREPY a donné pouvoir à Mme Annick PERILLON,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, Mme Corinne BEBIN, M. Michel BANCAL,
M. François LAMBERT, M. Erik LINQUIER, Mme Marie DENAISON

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.5216-5 et L.5211-1 ;

Vu la délibération n° 2014-04-07 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 10 avril 2014 relative à la constitution des commissions thématiques permanentes de la communauté d'agglomération, à la composition des commissions et à l'élection des membres de chaque commission ;

Vu la délibération n° 2014-04-14 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 10 avril 2014 relative à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération appelés à siéger notamment au sein de la commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay ;

Vu la délibération n° 2014-04-17 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 10 avril 2014 relative à la désignation des membres de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) ;

Vu la délibération n° 2014-06-23 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 23 juin 2014 relative à de nouvelles désignations de représentants de la communauté d'agglomération notamment au sein de la CCE de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay ;

Vu la délibération n° 2016-01-03 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 janvier 2016 relative à la désignation de représentants supplémentaires de la communauté d'agglomération au sein des commissions thématiques permanentes et de la CLETC, faisant suite à l'entrée de la commune de Vélizy-Villacoublay ;

Vu la délibération n° 2016-01-05 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 janvier 2016 relative à la désignation de représentants supplémentaires de la communauté d'agglomération notamment au sein de la CCE de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay, faisant suite à l'entrée de la commune de Vélizy-Villacoublay ;

Vu la délibération n° 2016-03-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 8 mars 2016 relative à la désignation de représentants supplémentaires au sein des commissions thématiques permanentes et au remplacement d'un représentant de la communauté d'agglomération notamment au sein de la CCE de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay, faisant suite au nouvel accord local ;

Vu la délibération n° 2016-06-26 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016 relative au remplacement de représentants de la communauté d'agglomération notamment au sein de la CLETC ;

Vu la délibération n° 2017-06-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 26 juin 2017 portant sur la désignation et le remplacement de représentants notamment au sein des commissions permanentes « Habitat et politique de la ville » et « Environnement » ;

Vu la délibération n° 2017-12-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 décembre 2017 relative au remplacement de conseillers communautaires démissionnaires notamment au sein de la commission permanente « Environnement » et de la CCE de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay ;

Vu la délibération n° 2018-02-05 du Conseil communautaire du 13 février 2018 portant notamment sur la désignation de représentants de la communauté d'agglomération au sein du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB) ;

Vu la délibération n° 2018-02-10 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 13 février 2018 relative au remplacement de représentants de la communauté d'agglomération au sein de commissions permanentes ;

Vu la délibération n° 2018-03-10 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 mars 2018 relative notamment au remplacement d'un représentant de la communauté d'agglomération au sein de la CLETC ;

Vu le courrier de la Préfecture des Yvelines du 5 avril 2018 relatif à la création d'un quatrième siège au sein de la CCE de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay ;

Vu le courrier du Maire de Jouy-en-Josas du 11 septembre 2018 relatif au remplacement de M. Jean-Louis Réalé au sein du SIAVB et de la commission permanente « Habitat et politique de la ville » ;

Vu le mail de la mairie de Renne-moulin du 13 septembre 2018 relatif au remplacement de M. Bernard Feys au sein de la commission permanente « Environnement » ;

Vu le mail de la mairie de Toussus-le-Noble du 24 septembre 2018 relatif au remplacement de M. Frédéric Guitet au sein de la commission permanente « Administration générale, finances et personnel » et de la CLETC ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis de la commission administration générale et finances du 26 septembre 2018.

Contexte

La présente délibération a pour objet de désigner des représentants de Versailles Grand Parc en vue du remplacement de membres au sein des organismes internes et externes suivants :

- commission permanente « Habitat et politique de la ville »,
- commission permanente « Environnement »,
- commission permanente « Administration générale, finances et personnel »,
- commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC),
- Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB),
- CCE de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay.

- **Commission permanente « Habitat et politique de la ville » :**

Pour mémoire, en vertu de l'article L.2121-22 du CGCT, chaque Conseil communautaire a la faculté de créer des commissions thématiques chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Ces commissions, présidées de droit par le président de la communauté d'agglomération, sont composées de :

- 3 délégués titulaires pour la ville de Versailles,
- 1 délégué titulaire pour les autres communes membres.

Il est prévu que peuvent siéger les conseillers communautaires mais également les conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI à fiscalité propre.

Ainsi, M. Jean-Louis Réalé, adjoint au Maire de Jouy-en-Josas, a été désigné délégué titulaire au sein de la commission permanente « Habitat et politique de la Ville » de Versailles Grand Parc.

La communauté d'agglomération ayant été informée du décès de M. Réalé, il convient donc de désigner, en remplacement, un nouveau représentant de cette commune au sein de la commission.

Est ainsi proposé le candidat suivant :

- M. Guy Bais, conseiller municipal de Jouy-en-Josas.

- **Commission permanente « Environnement » :**

Pour mémoire, en vertu de l'article L.2121-22 du CGCT, chaque Conseil communautaire a la faculté de créer des commissions thématiques chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Ces commissions, présidées de droit par le président de la communauté d'agglomération, sont composées de :

- 3 délégués titulaires pour la ville de Versailles,
- 1 délégué titulaire pour les autres communes membres.

Il est prévu que peuvent siéger les conseillers communautaires mais également les conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI à fiscalité propre.

Ainsi, M. Bernard Feys, adjoint au Maire de Renne-moulin, a été désigné délégué titulaire au sein de la commission permanente « Environnement » de Versailles Grand Parc.

La communauté d'agglomération ayant été informée de la démission de M. Feys de cette commission, il convient donc de désigner en son sein, en remplacement, un nouveau représentant de cette commune.

Est ainsi proposé le candidat suivant :

- M. Michel Le Poole, adjoint au Maire de Renne-moulin.

- **Commission permanente « Administration générale, finances et personnel » :**

Pour mémoire, en vertu de l'article L.2121-22 du CGCT, chaque Conseil communautaire a la faculté de créer des commissions thématiques chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Ces commissions, présidées de droit par le président de la communauté d'agglomération, sont composées de :

- 3 délégués titulaires pour la ville de Versailles,
- 1 délégué titulaire pour les autres communes membres.

Il est prévu que peuvent siéger les conseillers communautaires mais également les conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI à fiscalité propre.

Ainsi, M. Frédéric Guitet, conseiller municipal de Toussus-le-Noble, a été désigné délégué titulaire au sein de la commission permanente « Administration générale, finances et personnel » de Versailles Grand Parc.

La Communauté d'agglomération ayant été informée de la démission de M. Guitet de cette commission, il convient donc de désigner en son sein, en remplacement, un nouveau représentant de cette commune.

Est ainsi proposé le candidat suivant :

- M. Thomas Haudecoeur, adjoint au Maire de Toussus-le-Noble.

- **CLETC :**

Cette commission a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées par les communes à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et leur mode de financement afin de déterminer les attributions de compensation.

Lors du Conseil communautaire du 10 avril 2014, il a été décidé que la CLETC serait composée d'un représentant titulaire et d'un suppléant par commune, désignés par le Conseil communautaire prioritairement parmi les conseillers municipaux membres de la commission des finances de leur commune ou les Maires.

La communauté d'agglomération ayant été informée de la démission de M. Frédéric Guitet de cette commission, il convient par conséquent de désigner, en remplacement, un nouveau représentant titulaire pour la commune de Toussus-le-Noble.

Est proposé le candidat suivant :

- M. Thomas Haudecoeur, adjoint au Maire de Toussus-le-Noble.

- **SIAVB :**

Jusqu'au 31 décembre 2017, les communes de Bièvres, Buc, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble et Vélizy-Villacoublay en étaient membres et disposaient de délégués au titre de la compétence « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GEMAPI).

Les lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 ayant acté le transfert obligatoire de cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018 et le SIAVB l'exerçant en partie, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a dû, par délibération du 13 février 2018 susvisée, se substituer aux communes membres précitées et désigner 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants, les communes restant adhérentes au SIAVB pour la compétence assainissement (transport des eaux usées).

Ainsi, M. Jean-Louis Réalé, adjoint au Maire de Jouy-en-Josas, a été désigné au sein du SIAVB. Il convient aujourd'hui de procéder à son remplacement, celui-ci étant décédé.

Est ainsi proposé le candidat suivant :

- M. Gilles Curti, adjoint au Maire de Jouy-en-Josas, en qualité de membre titulaire.

- **CCE de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay :**

Au titre de sa compétence environnement, Versailles Grand Parc agit en lieu et place de ses communes membres en matière de gestion des nuisances sonores.

Dans ce cadre, par délibération du Conseil communautaire du 23 juin 2014, ont été désignés les représentants destinés à siéger au sein de la commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay, outil privilégié de concertation entre les différentes parties concernées par l'activité de l'aérodrome, consultée notamment sur toute question d'importance relative à l'aménagement ou l'exploitation de l'aérodrome pouvant avoir une incidence sur les zones affectées par le bruit.

Il est rappelé que conformément à l'article R.571-73 du Code de l'environnement, les membres de cette commission sont répartis de façon égalitaire en 3 collèges, à savoir :

- un collège composé des professions aéronautiques,
- un collège composé des collectivités locales,
- un collège composé des associations.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dispose actuellement de 3 sièges (3 titulaires et 3 suppléants) représentant les communes de Bièvres, Jouy-en-Josas et Vélizy-Villacoublay au sein de cette CCE et bénéficie par ailleurs d'un représentant supplémentaire sans voix délibérative pour la commune de Toussus-le-Noble.

A la suite de diverses plaintes concernant des nuisances sonores générées par le trafic des hélicoptères survolant la commune de Versailles, cette dernière a souhaité être représentée au sein de la CCE.

A cet effet, la Préfecture des Yvelines a émis un avis favorable à la création d'un quatrième siège, destiné à représenter la commune de Versailles au sein du collège « Versailles Grand Parc ». Il convient donc de désigner deux représentants, un titulaire et un suppléant, au sein de la CCE de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay.

Sont proposés les candidats suivants :

- Mme Martine Schmit, conseillère municipale de Versailles, en qualité de membre titulaire,
- Mme Magali Ordas, adjoint au Maire de Versailles, en qualité de membre suppléant.

Conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du CGCT, ces votes ont lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
décide :**

- 1) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de M. Guy Bais au sein de la commission permanente « Habitat et politique de la ville » de Versailles Grand Parc, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), en remplacement de M. Jean-Louis Réalé, adjoint au Maire de Jouy-en-Josas ;
- 2) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de M. Michel Le Poole, au sein de la commission permanente « Environnement » de Versailles Grand Parc, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de M. Bernard Feys, adjoint au Maire de Renne-moulin ;
- 3) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de M. Thomas Haudecoeur au sein de la commission permanente « Administration générale, finances et personnel » de Versailles Grand Parc, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de M. Frédéric Guitet, conseiller municipal de Toussus-le-Noble ;

- 4) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de M. Thomas Haudecoeur en qualité de membre titulaire au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de Versailles Grand Parc, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de M. Frédéric Guitet, conseiller municipal de Toussus-le-Noble ;
- 5) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de M. Gilles Curti en qualité de membre titulaire au sein du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB), conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de M. Jean-Louis Réalé, adjoint au Maire de Jouy-en-Josas ;
- 6) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de Mme Martine Schmit en qualité de membre titulaire et Mme Magali Ordas en qualité de membre suppléant de la commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 66

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de suffrages exprimés : 76 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services